DLP 24-2-98000072



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Bulletin technique n° 03 du 19/02/98 - 2 pages

Grandes Cultures

Colza

Stade : reprise de végétation.

Charançon de la tige

Les captures de charançons de la tige se sont généralisées sur l'ensemble de la région avec des pics de captures importants du 13 au 15 février, tant au niveau charançons de la tige que charançon de la tige du chou. Le cumul des captures des charançons de la tige du colza (*Ceuthorrhynchus napi*) est souvent important :

- **Cher** : 60 à Yvoy le Pré, 6 à Oizon, 2 à Henrichemont, 2 à Presly, 19 à Civray, 2 à Méry es Bois, 5 à Lapan, 3 à Bourges.
- **Indre** : Les captures se sont poursuivies. 3 nouvelles captures à Neuvy Pailloux, 3 à Vicq/Nahon, 25 par jour à Ste Sévère, 5 à Martizay, 6 à La Champenoise, 5 à Bouges le Château, 6 à Touvent et également quelques charançons de la tige du chou à Sassierges.
- **Indre et Loire** : 1 à Autrèche, 18 à Verneuil le Château, 8 à Reignac, 2 à Artannes, 2 à Joué les Tours, 2 à Druye, 13 à Reugny, 30 à Richelieu et également de nombreux charançons de la tige du chou à Chanceaux/Choisille.
- **Loir et Cher** : 1 à Oucques et d'autres captures en Beauce et dans le Perche.
- **Loiret** : 62 à Gy les Nonains, 23 à Montargis, 11 à Villamblain, 14 à St Loup de Gonois.
- **Eure et Loir** : des charançons de la tige du chou ont été capturés à Flacey et Escorpain.

L'intervention est ciblée 8 à 10 jours après les premières captures. Cette année, les captures sont très groupées (début des sorties le 9 en secteurs précoces puis le 13 dans les autres secteurs, voire le 17 pour les secteurs les plus tardifs). L'intervention est à réaliser désormais en tous secteurs : terminer les traitements en secteurs précoces et intervenir dans les autres départements. Les captures ne sont pas terminées, continuez à observer vos cuvettes même après votre traitement pour voir l'étalement du vol. Le colza est sensible aux piqûres jusqu'au stade " tige 20 cm ".

Situation régionale de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires

Rappel sur la réglementation

Les normes européennes concernant la teneur maximale des substances actives d'origine phytosanitaire dans les eaux destinées à l'alimentation humaine sont les suivantes :
- 0,1 µg/l par substance individualisée
- 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances.

Le suivi réalisé en région Centre

42 cours d'eau de la région (53 points de prélèvement) ainsi que 59 forages dont 36 chaque année (recherches non répétées sur ceux ayant régulièrement révélé l'absence de produits phytosanitaires) ont été suivis depuis 1992 par la DIREN, le SRPV, la FREDEC et la DRASS dans le cadre d'un ensemble d'actions coordonnées au sein du groupe régional GREPPPES. Le programme de suivi porte sur les familles chimiques les plus employées dans le milieu agricole mais aussi non agricole. Dix familles au total ont été sélectionnées parmi lesquelles quatre familles herbicides : triazines, chloroacétamides (alachlore, métolachlore...), urées substituées (isoproturon, chlortoluron...) et aryloxyacides (phytohormones).

Quel est le constat pour les eaux superficielles ?

Les prélèvements sont réalisés deux fois dans l'année :
- en mai : proche des applications herbicides de printemps,
- en décembre : suite à l'utilisation des herbicides sur céréales d'hiver.

Les deux familles qui posent problème sont les triazines et les urées substituées. La figure 1 en page 2 présente les données moyennes sur l'ensemble des rivières sur les 5 ans qui viennent de s'écouler : on constate la prédominance des urées en hiver et des triazines au printemps. Les résultats restent globalement stables selon les années. Ces moyennes nivèlent les disparités entre rivières : 54 % des prélèvements présentent des concentrations supérieures 0,5 µg/l ; pour 13 % des prélèvements, ce niveau de contamination dépasse 2 µg/l et enfin pour 2 % des prélèvements, ce niveau de pollution excède 5 µg/l.

Colza
Poursuite des captures de charançons de la tige.

Environnement et produits phytosanitaires.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
BP 210
45403 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 530 AD
ISSN n° 0757-4029





Les principales matières actives rencontrées (voir tableau 1) sont l'atrazine, la simazine et leur principal métabolite (la déséthylatrazine pour l'atrazine et la déséthylsimazine pour la simazine). Ces quatre molécules sont prédominantes dans les campagnes de printemps. Pour l'atrazine, on observe tous les ans des valeurs maximales de plus de 10 µg/l dans certaines rivières. En hiver, ce sont l'isoproturon et le chlortoluron qu'on retrouve le plus fréquemment avec des maxima de 2,5 µg/l. D'autres matières actives comme le lindane, le métabenzthiazuron, l'alachlore, le métolachlore, la terbuthylazine et le diuron sont également détectées mais de façon moins importante.

Tableau 1 **: Fréquences de détection des 12 molécules les plus retrouvées dans les eaux superficielles de la région Centre de 1992 à 1996**

Molécule recherchée	Fréquence de détection (%)	Prélèvement avec des teneurs > 0,1 µg/l (%)	Prélèvement avec des teneurs > 0,5 µg/l (%)
atrazine	99,6	72	16,8
déséthylatrazine	95,7	36,5	0,6
simazine	76,3	28	3,2
déséthylsimazine	31,1	3	0,2
isoproturon	49,4	40,5	14,7
chlortoluron	48,9	36,5	12
lindane	58,1	1,5	0,8
métabenzthiazuron	23,9	15,9	2,7
alachlore	11,6	8,4	1,3
métolachlore	8,9	7,1	0,2
terbuthylazine	9,1	1,8	0,4
diuron	11	7,3	3,1

Cas des eaux souterraines

Les prélèvements montrent une contamination par les triazines :

- 80 % des échantillons analysés présentent de l'atrazine et de la déséthylatrazine avec 34 % des analyses supérieures à 0,1 µg/l,
- la simazine et son métabolite sont détectées moins fréquemment dans 20 % des prélèvements avec 5 % des analyses supérieures à 0,1 µg/l
- la terbuthylazine est détectée dans 5,6 % des prélèvements mais à des valeurs faibles.

D'autres familles sont également mises en évidence :

- Pour les urées substituées :
  . le diuron dans 6,5 % des analyses avec un maxima de 0,22 µg/l,
  . l'isoproturon dans 2,8 % des analyses avec un maxima de 0,6 µg/l,
  . le chlortoluron dans 2,2 % des analyses,
  . le métabenzthiazuron dans moins de 1 % des cas.
- Du lindane dans 2,2 % des analyses avec un maxima de 0,007 µg/l.
- Du l'alachlore dans 1,6 % des analyses avec un maxima de 0,4 µg/l.
- Du métolachlore dans 1,2 % des analyses avec un maxima de 0,27 µg/l.
- Du carbendazime dans moins de 1 % des cas, mais avec un maxima de 2,75 µg/l.

La région Centre est donc bien concernée par le problème de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

D'une manière générale, les mesures prises consistent essentiellement en l'abandon des captages dans les zones les plus touchées, aux recours à des interconnexions entre réseaux de distribution ou à de nouvelles ressources moins polluées et mieux protégées pour l'approvisionnement en eau potable. Ces mesures curatives ne peuvent évidemment suffire et doivent être complétées par d'autres mesures, pour certaines déjà engagées, visant à protéger et restaurer la qualité des ressources.

Pour vos désherbages en cours, il faut savoir que l'isoproturon présente un risque pour la contamination des eaux superficielles et souterraines. Evitez son utilisation pour vos cultures de blé en sols superficiels, perméables, sous-sols fissurés, zones d'engoufrement... Préférez alors les produits foliaires comme le fénoxaprop P-éthyl, le clodinafop-propargyl, le diclofop-méthyl.

Pour l'atrazine, nous vous rappelons que la dose est désormais limitée à 1000 g par ha et par an.

Pour des résultats plus détaillés, la nouvelle brochure présentant les travaux du GREPPPES sera disponible courant Avril.

Figure 1 : Teneurs moyennes en produits phytosanitaires dans les eaux superficielles de la Région Centre entre 1992 à 1996

